

DECISION du Maire

N° 22-33

Le Maire de la Commune de Guémené-Penfao,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.5216-5-VI ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-045 en date du 4 juin 2020 relative aux délégations accordées au Maire pour la durée de son mandat, la chargeant entre autres de « demander l'attribution de toute subvention dès lors que les conditions d'éligibilité sont remplies » ;

Considérant que, chaque année, la Commune peut solliciter auprès de Redon Agglomération un soutien financier pour certaines dépenses d'investissement sur équipements communaux ;

VU la délibération du 27/06/2022 du conseil communautaire de Redon Agglomération, définissant l'enveloppe de solidarité de l'EPCI en faveur de ses communes membres pour 2022, et son annexe répartissant ladite enveloppe, qui attribue 41 194,83 € mobilisables à la commune de Guémené-Penfao ;

VU le projet d'aménagements de voirie, portant sur la rue de Châteaubriant (RD en agglomération), visant notamment à améliorer les conditions de sécurité routière sur une portion ciblée de cette voie ;

CONSIDERANT que la réalisation de cette opération a été approuvée en Conseil Municipal par délibération n°2022-029 du 4 avril 2022 ;

CONSIDERANT que, depuis, l'assiette de ce projet a été étendu afin d'en renforcer l'intérêt pour les usagers de la voie concernée, et que l'évolution actuelle des prix du BTP laissent présager une augmentation significative des coûts estimés ; dans ces circonstances, la participation de Redon Agglomération paraît indispensable à sa réalisation ;

DÉCIDE

Article 1 - Une participation de **41 194,83 €** est sollicitée auprès de Redon Agglomération Bretagne Sud au titre des fonds de concours exercice 2022, pour l'investissement suivant : Aménagements de sécurité routière Rue de Châteaubriant, en sortie d'agglomération de Guémené-Penfao, dont le coût est estimé à **116 100 € HT** (travaux 110 000 € + maîtrise d'œuvre 6 100 €).

Article 2 – Le plan de financement est précisé comme suit, sur la base de ce coût prévisionnel maîtrise d'œuvre comprise :

<i>Source de financement</i>		<i>Montant financement</i>	<i>Taux correspondant</i>
Redon Agglomération	Fonds de Concours : Participation sollicitée	41 194,83 €	35,482 %
Répartition du produit des Amendes de police 2021		10 000 €	8,613 %
<i>Total des financements extérieurs attendus</i>		<i>51 194,83 €</i>	<i>44,095 %</i>
Autofinancement de la Commune (HT)		64 905,17 € HT	55,905 % du H.T.
Total financement - Coût prévisionnel HT		116 100,00 € HT	100 %
<i>(Base Travaux, compris marge pour révision de prix, index TP + Maîtrise d'œuvre)</i>			

Article 3 – Une convention d'attribution du fonds de concours sera signée par le Maire.
La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Guémené-Penfao,

le 14 septembre 2022

Le Maire,

Isabelle BARATHON-BAZELLE

